

# Quand le téléspectateur brise ses chaînes

L'arrivée de Netflix il y a un an en France a consacré la montée en puissance de la télévision à la demande sur abonnement. A la clé, de nouvelles manières de consommer des programmes. Témoignages

**I**l y a clairement un avant et un après dans mon quotidien. « C'est ma nouvelle façon de regarder la télévision. » « Ma relation à la télé a complètement changé... » Les 160 témoignages d'utilisateurs recueillis par LeMonde.fr entre le 4 et le 11 septembre mettent en lumière la montée en puissance de la télévision à la demande par abonnement (SVOD), renforcée par l'arrivée de Netflix en France il y a un an, le 25 septembre 2014. Ils sont abonnés du service américain (500 000 estimés en France) ou de son concurrent Canalplay (700 000 abonnés revendiqués), plus rarement de FilmoTV ou d'Orange Cinéma Séries, et racontent un nouvel usage qui ne remplace pas « la télévision de papa » mais qui ouvre de nouvelles portes.

« A la maison, nous avons depuis longtemps l'habitude du film du samedi soir, puisé dans la vidéothèque familiale ou loué au vidéo-club », explique Laurence Leseur, de Vincennes (Val-de-Marne). Films cultes ou séries Z, c'était un bon prétexte pour voir un film ensemble et le commenter ensuite en famille. Vient un jour où le vidéoclub ferme et où la vidéothèque familiale est épuisée... Après une période « sans film en dehors du cinéma », les enfants deviennent accros à la série « Once Upon a Time ». Et poussent les parents à s'abonner à Netflix. Même si les films datent un peu – « souvent même de dix ans » –, la famille retrouve ses rendez-vous autour de séries. La mère se dit satisfaite de Netflix et précise que ses filles « passent pas mal de temps sur YouTube et lisent encore! ».

La SVOD n'est qu'une des nouvelles manières de regarder la télévision : elle jouxte la VOD, la vidéo à la demande payée au film ou à l'épisode, mais aussi la télévision de rattrapage, qui pendant sept jours ou parfois plus permet de revoir les émissions des chaînes classiques, sur Internet. Mais avec leur offre

forte de fiction et leurs prix bas, les services comme Netflix ou Canalplay séduisent : « Fini les programmes télé imposés et les jours d'attente pour visionner une suite de série! Mieux : on choisit son moment, son heure pour se distraire, apprendre, se documenter », s'enthousiasme le Parisien Dominique Larue, 66 ans.

De plus, Netflix permet – avec jusqu'à trois ordinateurs connectés en même temps – de regarder son programme sans ennuyer l'autre. Plus de « bagarre » à la maison. Pour Samj, 29 ans, l'abonnement à Canalplay, souscrit via son fournisseur d'accès à Internet Free, est un progrès : avant, « j'achetais les films qui me plaisaient en DVD à la Fnac [environ 20 euros pièce, neuf], ce qui revient très cher comparé à Canalplay qui offre un panel pour moins de 10 euros par mois », raconte-t-il, satisfait que la récente signature d'un accord entre la plate-forme et la chaîne américaine premium HBO enrichisse le catalogue.

Olivier Rigail, de Montpellier, avait, lui, testé la VOD et ses limites. « Je me souviens avant Netflix, il fallait payer de 15 à 25 euros pour louer un film ou un documentaire sur Internet, à condition de réussir à le trouver dans la multitude de sites ne proposant que le catalogue de tel ou tel éditeur. Dans de nombreux cas, il coûtait moins cher de commander le DVD et de se le faire livrer, que de louer en dématérialisé... », souligne ce jeune quadra, gérant de société de conseil.

L'arrivée de services tels que Netflix ou Canalplay a permis à certains de s'émanciper. « Je n'acceptais pas la politique tarifaire de Canal+ et de Canalsat : nouveaux clients bénéficiant de promotions et clients historiques vaches à lait », se rappelle Jean-Yves Bonnet, de Carentoir (Morbihan), qui est « satisfait » d'avoir souscrit à Netflix, un service moins « premium » que les bouquets payants du groupe Canal+ mais adapté à sa consommation assez faible.

Paloma Sedeau, Parisienne de 24 ans, va plus loin dans son analyse du succès du SVOD. « J'ai toujours entendu mes parents se plaindre de la pauvreté et de la rigidité de l'of-

fre télévisée : les documentaires étaient diffusés trop tard, les bons films passaient à l'heure où on couche les enfants. Le cinéma était un loisir trop cher pour une famille de trois enfants et l'unique cinéma de notre ville ne diffusait qu'une sélection très orientée blockbusters en version française. » La jeune fille s'est abonnée à Netflix dès 2013, sur la version canadienne du service et elle a créé un compte en France cette année. « Netflix rend accessible à tous ce qui était réservé à une forme de privilégiés disposant d'un budget pour le cinéma ou les chaînes télé payantes, ainsi que de beaucoup de temps pour s'adapter aux horaires de diffusion. »

## LE FANTASME DE L'ABONDANCE

La SVOD n'est pas pour autant un paradis sans limite. La frustration la plus évidente est celle des catalogues. Le fantasme de l'abondance et la promesse d'une consommation illimitée se heurtent à l'étroussure de la sélection : ces services ne peuvent pas, en France, proposer de films sortis en salles il y a moins de trois ans et n'offrent généralement pas les séries les plus récentes, sauf pour leurs productions maison.

« Nous avons fait le tour des films en moins de six mois et le catalogue ne se renouvelle quasiment plus, il est très restreint et accumule les navets », critique Olivier Paillat, en Corrèze, abonné à Netflix depuis neuf mois, à la faveur d'un déménagement offrant un débit ADSL suffisant pour la télévision. « En revanche, l'offre de séries est riche et de qualité avec souvent des nouveautés, ce qui nous a conduits à changer nos habitudes et nous ne regardons quasiment plus que des séries sur Netflix », raconte cet informaticien de 48 ans, ancien abonné de Canalsat. « J'ai vraiment apprécié « Daredevil », « Sense8 » et attends

avec impatience les nouvelles séries Marvel, explique Guillaume Laurie, ingénieur trentenaire marseillais, converti à Netflix. Rien que pour ces séries, je pense que l'abonnement est justifié. »

Comme plusieurs autres, Lola Caux a cumulé les abonnements Netflix et Canalplay depuis neuf mois : « Les programmes ne sont pas toujours de première fraîcheur. Mais les deux services sont différents et assez complémentaires : pour le cinéma, l'offre de Canalplay est plus intéressante car sans doute plus adaptée à la culture française. Côté séries, Netflix propose beaucoup de créations originales. Certaines sont top, d'autres très médiocres. » Marie C. a, elle, le sentiment de « regarder plus de merdes qu'avant » mais s'en amuse, sortant actuellement de la série « Gossip Girl ».

## AUGMENTER LA TAILLE DES CATALOGUES

« Côté enfant, on retrouve grosso modo les mêmes licences dans les deux services mais Canalplay dispose d'un large catalogue de programmes Disney dont les enfants raffolent », estime Lola Caux. Les enfants sont un point important des témoignages sur la SVOD. « Je ne supporte plus que les enfants réclament des publicités par cœur et je n'ai pas envie de fliquer ce qu'ils regardent à la télé. Avec Netflix, je maîtrise ce qu'ils voient », se félicite Xavier Arnault, 40 ans, qui, comme d'autres, utilise le mode « enfants » que proposent les plates-formes. Un autre souligne un usage particulier de la fonction « voir hors ligne » de Canalplay, qui permet de télécharger à l'avance des contenus : « Avec des enfants, c'est la recette pour être tranquille pendant les trajets. Je charge mes films et dessins animés et fini le « c'est quand qu'on arrive ? » maintenant c'est « ah non je n'ai pas fini ! » »

Les accrocs peuvent augmenter la taille des catalogues, grâce à l'usage d'un réseau Internet privé (VPN), qui permet de modifier l'adresse de son ordinateur pour simuler un changement de pays : « *J'ai recours à un VPN qui me permet d'accéder au catalogue américain de la firme [que Netflix tolère]. Mais une fois cette astuce utilisée, le catalogue de Netflix surpasse largement celui de Canalplay* », raconte Basile Dubois, 21 ans, étudiant.

Au chapitre des astuces, on trouve aussi des témoignages de partages de comptes : « *J'utilise Netflix avec mon frère et ma copine, et nous partageons à trois l'abonnement classique: 10 euros par mois, ça revient à peu* », expose Antoine, 18 ans, étudiant à Caen. Un autre a « *donné ses codes à sa sœur* », désargentée.

Netflix et Canalplay doivent aussi composer avec la concurrence du streaming et des téléchargements illégaux. « *Avant, c'était des minutes, voire des heures passées à scruter des sites de téléchargements illégaux dans le but de trouver des séries en version originale sous-titrée décentes* », se rappelle Anthony Huynh, 27 ans, passé à Netflix. Plusieurs témoignages racontent un recul ou un arrêt de la pratique du streaming illégal. À l'inverse, Claire B. ou Noé Falque se sont désabonnées pour retourner aux joies de l'illé-

gal, au catalogue plus récent. Lui aussi « *déçu* » de son offre SVOD, Arnaud Lefebvre, abonné Canalplay parisien de 33 ans, a trouvé cette parade philosophique : « *Ça m'oblige à devenir curieux, à m'intéresser à des films, documentaires ou séries peu ou pas connus qui s'avèrent parfois être de bonnes surprises* », dit-il, fier de donner une « *seconde vie* » à des « *productions boudées ou oubliées* ». ■

ALEXANDRE PIQUARD

**« AVANT, C'ÉTAIT (...)  
DES HEURES PASSÉES  
À SCRUTER  
DES SITES DE  
TÉLÉCHARGEMENT  
ILLÉGAL DANS LE BUT  
DE TROUVER DES  
SÉRIES EN VERSION  
ORIGINALE SOUS-  
TITRÉE DÉCENTES »**

ANTHONY HUYNH

27 ans